

la *Nôtre-Dame de Cuoro*, commandé par le Capitaine Martin de Goycochea, est arrivé de la *Havane* à *Cadix*, chargé de Cacao, de Tabac & de 40 mille piaftres en espèces. Par ce Navire on apprend qu'à son départ de la *Havane*, il y avoit dans ce Port trois Vaisseaux de guerre & quelques autres Bâtimens chargés de neuf millions en argent régitté & d'autres marchandises; qu'ils avoient été prêts à faire voile pour l'*Europe* dès le mois de Novembre dernier; mais que sur l'avis du combat entre l'Escadre de l'Amiral Reggio & celle des Vaisseaux de guerre Anglois que commandoit l'Amiral Knowles, combat dont nos Mémoires ont fait mention, ils avoient différé leur départ jusqu'à ce que la circonstance fût plus favorable pour entreprendre leur voyage.

## P O R T U G A L.

UNE nouvelle loi qui vient d'être statuée par le Roi, doit être annoncée. Elle regarde les privilèges, les immunités & prérogatives, dont les Ministres étrangers, résidents en cette Cour, doivent jouir. L'intention de Sa Maj. est, qu'en vertu de cette Loi, le caractère des Ministres étrangers soit toujours respecté, aussi-bien que leurs Maisons & Hôtels, & que l'on ait les égards convenables pour tout ce qui leur appartient. Elle veut aussi qu'en conformité du Droit des gens, ces égards soient observés inviolablement envers toutes les personnes attachées à un Ministre, ou qui sont à ses gages: Mais elle ne prétend point que la chose ait lieu à l'égard des personnes qui n'appartenant point à la Maison d'un Ministre étranger, passent néanmoins pour telles, à la faveur des Billets de protection qu'elles en obtiennent. La volonté du Roi est que ces Billets de protection ne puissent arrêter le